



Le certificat de maturité gymnasiale est le sésame des études universitaires. Le projet d'évaluation de la maturité (EVAMAR II) cherche à savoir si le bagage acquis par les bacheliers répond aux exigences des universités.

Sommaire:

EVAMAR II: évaluation de la nouvelle maturité ■ Bilan positif de la participation suisse au 6^e programme-cadre de recherche de l'UE ■ Politique de coopération scientifique bilatérale: le point de la situation ■ Projets de coopération interuniversitaire bénéficiant d'une aide fédérale pour les années 2008-2011

EVAMAR II: évaluation de la nouvelle maturité

En été 2005, la Confédération et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont lancé la deuxième phase de l'évaluation de la maturité gymnasiale à la suite de la réforme ORM 95. Cette deuxième phase d'évaluation (EVAMAR II) place l'accent sur le niveau de formation atteint à la fin des études gymnasiales dans un échantillon de trois disciplines. En toile de fond se pose la question de l'adéquation entre les compétences acquises par les bacheliers et les exigences posées dans les différentes filières d'études universitaires.

Adopté en 1995, le nouveau règlement de la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM 95) avait trouvé un accueil globalement favorable. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et la CDIP avaient néanmoins décidé de procéder à une évaluation de la «nouvelle maturité» (projet EVAMAR). Sa première phase, achevée en 2005, était principalement centrée sur la mise en œuvre de la réforme et sur sa perception par les autorités cantonales, les écoles, les professeurs et les élèves. Elle s'intéressait aussi à la mise en œuvre des nouveaux objectifs pédagogiques transdisciplinaires.

La deuxième phase de l'évaluation, lancée en 2005, porte sur la qualité de la maturité gymnasiale. L'étude EVAMAR II est conçue selon la méthode de l'échantillonnage: elle livre un instantané de la formation gymnasiale en 2007 mais ne comporte pas d'analyse de l'évolution au fil du temps.

Une révision partielle du règlement de la maturité avait permis, dès juillet 2007, de remédier à quelques problèmes suscités par l'ORM 95

(notamment en revalorisant les mathématiques et les sciences expérimentales, ainsi que l'histoire et la géographie). Dans le même temps, le DFI et la CDIP avaient choisi de reporter l'étude d'autres questions fondamentales de la maturité (durée du gymnase, objectifs de formation, critères de réussite, maturité bilingue) jusqu'au moment où les résultats d'EVAMAR II seraient connus.

Quatre sous-projets

L'étude EVAMAR II comporte quatre sous-projets:

- sous-projets A et B: définition des connaissances et des compétences requises pour entreprendre des études universitaires
- sous-projet C: mise au point et réalisation de tests
- sous-projet D1: analyse des examens de maturité
- sous-projet D2: analyse des travaux de maturité

Les sous-projets A et B, qui sont maintenant terminés, ont porté sur les exigences effectives posées aux étudiants débutants dans les seize disciplines universitaires principales. Ces exigences ont été déterminées à partir d'une analyse d'un vaste échantillon de supports didactiques des premiers semestres (programmes, scripts, ouvrages essentiels, etc.). Les exercices et les examens ont été analysés par rapport aux exigences cognitives qu'ils comportent.

Il faut noter qu'EVAMAR II étudie uniquement les exigences effectives posées au début d'une voie d'études. Ces exigences ne recourent que partiellement le contenu des disciplines de ma-

turité. L'objectif général de la formation gymnasiale - une formation générale équilibrée et cohérente - n'est pris en compte que dans la mesure où il coïncide avec l'objectif spécifique de conférer aux élèves la *maturité nécessaire pour entreprendre des études supérieures*. La préparation à «assumer des responsabilités au sein de la société» prévue par l'art. 5 ORM, par exemple, englobe des savoirs et compétences qui ne sont pas pris en compte dans EVAMAR II.

Le sous-projet C a consisté en une série de tests destinés à examiner, dans trois disciplines de maturité choisies (langue première, mathématique, biologie), à quel point les futurs étudiants possédaient certaines capacités pertinentes du point de vue des études supérieures. Ces tests ont été achevés en été 2007 et leurs résultats feront l'objet du rapport final. Précisons que le choix de ces trois disciplines ne comporte aucun jugement de valeur quant à leur importance pour la réalisation des objectifs de la formation gymnasiale.

Le sous-projet D, qui a débuté en automne 2007, s'intéresse aux épreuves passées par les candidats à la maturité (examens de maturité et travaux de maturité). L'introduction du travail de maturité est une des principales innovations de l'ORM 95. Cette étude cherche à savoir dans quelle mesure le travail de maturité permet aux élèves de se familiariser avec la méthodologie scientifique - ce qui est un des objectifs de la formation gymnasiale. En plus de la qualité intrinsèque des travaux de maturité, ce sont également les conditions de leur réalisation qui intéressent les auteurs de l'étude, notamment la question du suivi par les enseignants.

Toutes ces études font encore l'objet d'interprétations et d'analyses afin de permettre une juste appréciation des résultats en vue du rapport final EVAMAR II, qui devra être présenté au DFI et à la CDIP fin octobre 2008.

Les résultats de cette vaste étude à l'échelle nationale livreront aux responsables politiques au niveau fédéral et cantonal les informations nécessaires au pilotage de la formation gymnasiale et de la maturité en Suisse.

Contact

SER, Therese Steffen Gerber
Cheffe de l'unité Education générale
T +41 31 322 96 69
therese.steffen@sbf.admin.ch

Pour en savoir plus:

www.evamar.ch



Chère lectrice, cher lecteur,

Janez Potocnik, le Commissaire européen en charge de la recherche, que j'ai rencontré ce printemps, a décrit la relation entre la Suisse et l'espace européen de la recherche en ces termes: «La recherche suisse en fait partie. Elle est bien trop bonne pour que l'Europe veuille s'en passer, et elle est trop petite pour ne pas vouloir en faire partie.» Et c'est vrai: la participation aux programmes-cadres de recherche de l'UE pilotés depuis Bruxelles est devenue une des priorités de la politique scientifique suisse. On le voit notamment au volume des crédits que la Confédération alloue à cette participation: en 2006, la contribution de la Suisse au programme-cadre de recherche européen s'est montée à 274 millions de francs, contre 85 millions en 1996. En dix ans, le programme-cadre européen est devenu le deuxième poste de dépenses de la Confédération dans le domaine recherche et développement, juste après le Fonds national suisse (2006: 435 millions de francs).

Cette «internationalisation» des moyens compétitifs d'encouragement de la recherche est une tendance mondiale. S'il est vrai que les pays, les universités et les entreprises actives dans la recherche sont fondamentalement en concurrence les uns avec les autres, la coopération scientifique par-delà les frontières nationales occupe une place toujours plus importante: les grands projets de recherche, aux infrastructures souvent coûteuses, nécessitent une masse de savoir et un volume d'investissements qui dépassent les capacités nationales. Et les grands problèmes liés à l'environnement, au climat, aux transports ou à la santé appellent d'emblée une approche internationale.

La présence dans les réseaux scientifiques internationaux a un prix, mais les hautes écoles et les entreprises suisses récupèrent la mise, et même davantage. Le très bon retour financier est une nouvelle preuve de l'excellence de notre recherche, et cette excellence est sans doute un des éléments qui ont décidé l'UE, dans le cadre du «processus de Ljubljana» lancé en avril 2008, à admettre les pays associés, dont la Suisse, aux conseils informels Compétitivité - Recherche et aux débats sur les futures orientations de l'espace européen de la recherche.

Mauro Dell'Ambrogio
Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche



Bilan positif de la participation suisse au 6^e programme-cadre de recherche de l'UE

La recherche suisse a montré une compétitivité supérieure à la moyenne européenne dans le 6^e programme-cadre de recherche de l'Union européenne (6^e PCR, 2003-2006). C'est ce qui ressort de la dernière publication du SER, «La participation suisse au 6^e PCR, faits et chiffres». Preuve de succès, le retour financier est légèrement supérieur à la contribution versée par la Suisse au budget du 6^e PCR.

Le 1^{er} janvier 2004 marquait une nouvelle ère dans les relations scientifiques entre la Suisse et l'Union européenne: même si des chercheurs suisses collaborent depuis le milieu des années 1980 à des projets des programmes-cadres européens de recherche (PCR), c'est avec l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral sur la recherche que la Suisse est passée de cette participation sur le mode «projet par projet» à une participation intégrale. Inaugurée au cours du 6^e PCR, cette pleine participation a été étendue à partir de 2007 au 7^e PCR, grâce au renouvellement de l'accord bilatéral.

La Suisse est donc associée depuis plus de trois ans au principal instrument de la politique scientifique et technologique européenne. Un

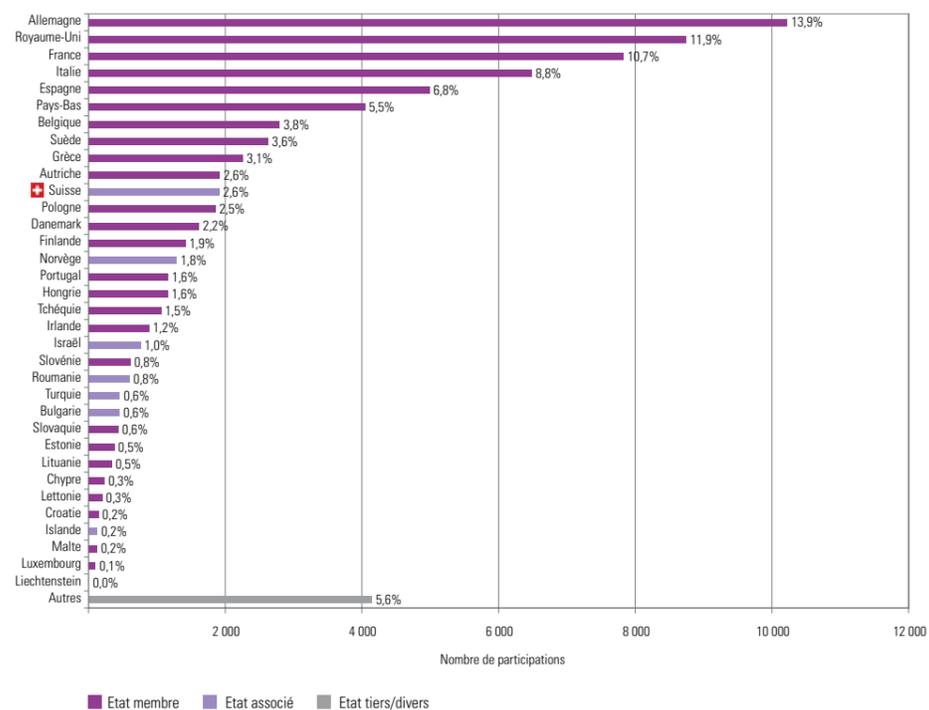
secteur auquel l'UE accorde d'ailleurs toujours plus de poids, comme le montre l'évolution des budgets des PCR: si le premier PCR était doté d'à peine 3,3 milliards d'euros, le budget du 6^e PCR dépasse les 19,1 milliards d'euros. Dans le budget global de l'UE, la part du PCR a plus que doublé entre 1984 et 2006, passant de 2,1% à 4,6%.

Cette progression constante du budget des PCR explique que la contribution de la Suisse au budget du PCR (calculée en fonction du PIB) est nettement supérieure aux coûts de l'ancien mode de participation «projet par projet». La Suisse, à l'instar de tous les autres pays participants, a donc intérêt à ce que ses chercheurs obtiennent le meilleur retour possible en termes de fonds de recherche européens au titre du PCR. Les faits et chiffres présentés ci-après montrent que les chercheurs suisses y sont bien parvenus dans le 6^e PCR.

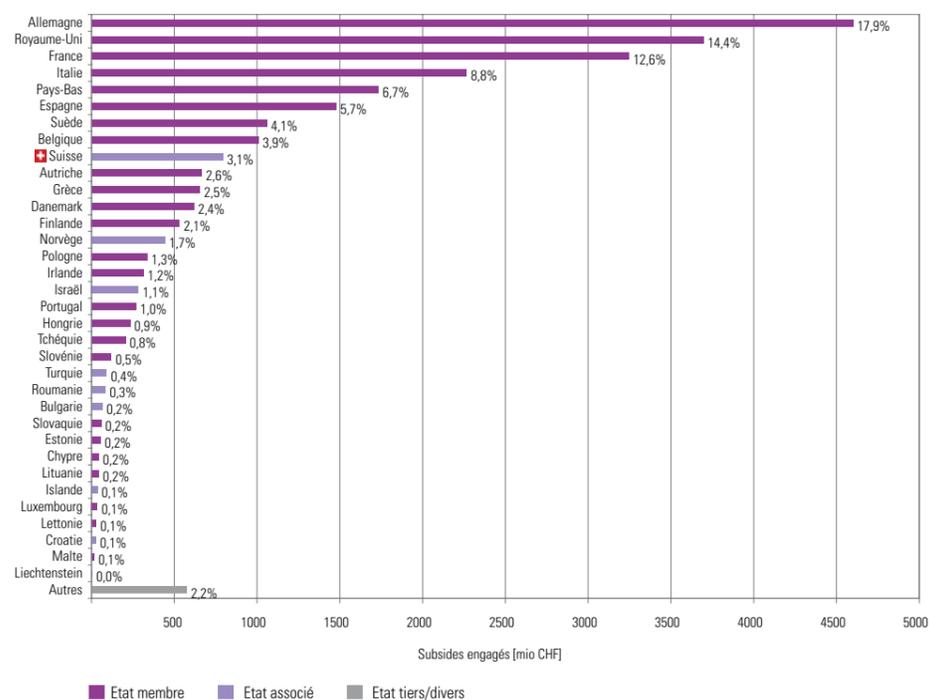
La Suisse 11^e au nombre de participations à des projets...

Le nombre total de participations à des projets du 6^e PCR est de 73 476. La recherche suisse y occupe une place importante, avec 1914 par-

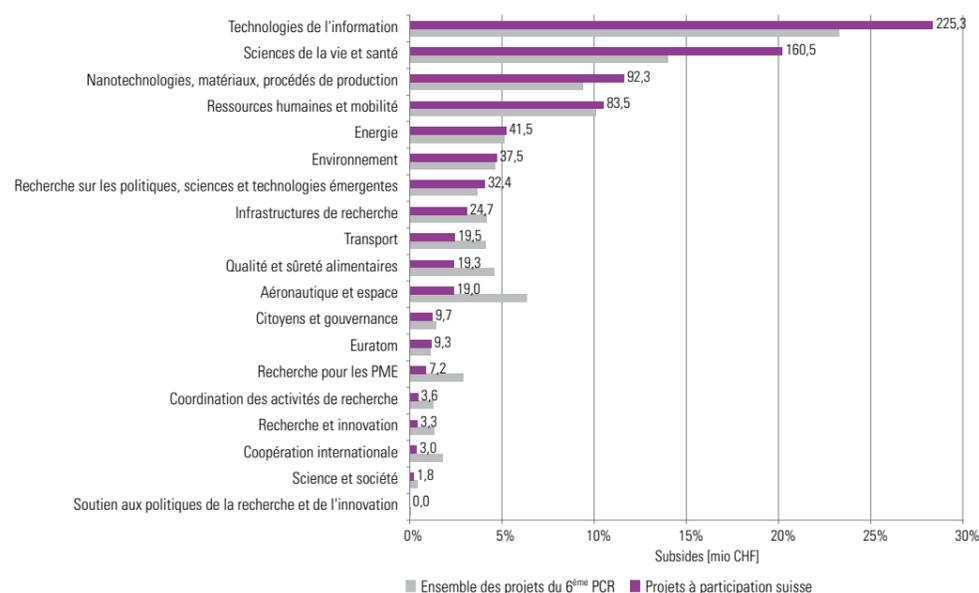
Graphique 1: Nombre de participations au 6^e PCR par pays



Graphique 2: Subsidés engagés par pays pour le 6^e PCR



Graphique 3: Répartition thématique des subventions versées à des projets du 6^e PCR, en mio CHF et en pourcent



ticipations à 1355 projets de recherche, soit 2,6% des participations (voir graphique 1). Cette part place la Suisse à égalité avec l'Autriche, mais derrière la Grèce, à la 11^e place de tous les pays participant au 6^e PCR. Loin devant, les trois pays les plus actifs affichent des parts supérieures à 10%: ce sont l'Allemagne avec 13,9%, le Royaume-Uni avec 11,9% et la France avec 10,7%.

... mais 9^e bénéficiaire de subsidés

Si la Suisse est 11^e au nombre de participations, elle se place au 9^e rang selon le volume des subsidés de recherche obtenus sur le budget du 6^e PCR, cette fois devant l'Autriche et la Grèce. Cette différence s'explique par le fait que les équipes de recherche suisses participent plus souvent que leurs collègues autrichiens et grecs à de gros projets, mobilisant d'importantes ressources financières. Les trois principaux acteurs du 6^e PCR obtiennent respectivement 17,9% (Allemagne), 14,4% (Royaume-Uni) et 12,6% (France) du total des subsidés alloués. La part du gâteau revenant à la Suisse, soit 3,1% du budget global du 6^e PCR, représente des subventions d'un montant total de 793 millions de francs. A ce titre, la Suisse se place nettement devant le Danemark, la Finlande ou encore la Norvège.

Une capacité de lever des fonds supérieure à la moyenne

Le budget des PCR est distribué sous forme de subsidés alloués sur un mode compétitif. Seuls les projets jugés excellents obtiennent des fonds de recherche. On peut donc considérer la répartition des subsidés alloués par pays comme un indicateur de la qualité scientifique des pays participant au 6^e PCR. Mais ce critère n'est pertinent que s'il est mis en relation avec le volume des contributions versées par les différents pays au budget du PCR.

Comme on l'a vu ci-dessus, la somme totale de 793 millions de francs de subsidés levés par des chercheurs suisses représente environ 3,1% de l'enveloppe globale du 6^e PCR. Or, la Suisse a contribué à cette dernière à hauteur de 780 millions de francs, soit 2,68% du financement effectivement alloué par l'UE, d'un montant total de 19 309 millions d'euros. De ces deux pourcentages résulte un coefficient de retour financier de 1,14 en faveur de la Suisse. Ce résultat montre

que les chercheurs suisses sont plus compétitifs que la moyenne des participants pour lever des fonds européens, en regard des moyens investis par la Suisse.

Une activité centrée sur trois domaines-clés

Le graphique 3 montre la répartition thématique des subventions versées à des chercheurs suisses dans le cadre du 6^e PCR. Trois thèmes prédominent nettement: les technologies de la vie et de la santé (161 mio CHF) et le domaine nanotechnologies, matériaux et procédés de production (92 mio CHF). Les chercheurs actifs dans ces domaines ont attiré à eux seuls près de 60% de toutes les subventions allouées à des chercheurs suisses dans le 6^e PCR. Le succès de la Suisse dans ces domaines est clairement supérieur à la moyenne européenne, comme le montrent les barres grises du graphique, qui indiquent la répartition thématique des subsidés pour l'ensemble des projets du 6^e PCR. La Suisse se distingue également dans le programme spécifique «Mobilité des chercheurs», où elle a obtenu des subventions à hauteur de 84 mio CHF. Une participation suisse légèrement supérieure à la moyenne est également à signaler dans les domaines «Recherche sur les politiques et sciences et technologies émergentes», «Energie» et «Environnement».

185 projets coordonnés par des chercheurs suisses

Au nombre de coordinations de projet, la Suisse fait moins bien qu'au nombre de participations et au volume des subventions obtenues, puisqu'elle n'occupe que le 13^e rang (graphique 4). Il faut toutefois rappeler que le rôle de coordinateur de projet n'est ouvert aux chercheurs suisses que depuis la deuxième année du 6^e PCR. La part de 1,9% de projets coordonnés par des chercheurs suisses ne tient donc compte que d'une période de trois ans, tandis que les parts des autres pays est cumulée sur quatre ans.

La part citée correspond à un nombre absolu de 185 projets de recherche coordonnés par des chercheurs suisses. Dans près de quatre cas sur cinq, les coordinateurs de projet viennent du domaine universitaire (EPF: 76 projets; universités: 68 projets); un coordinateur suisse sur douze vient d'une entreprise privée (15 projets).

Les hautes écoles spécialisées toujours en retrait

Sur toute la durée du 6^e programme-cadre de recherche, les hautes écoles ont attiré près de 64% de toutes les subventions européennes de recherche versées en Suisse. Plus de la moitié, c'est-à-dire 34%, est allé aux institutions du domaine des EPF. Le privé s'est adjugé quelque 25% des moyens alloués, avec une activité plus marquée dans les PME (14,0%) que dans les grandes entreprises (11,5%).

Parmi les autres catégories de participants, deux méritent d'être citées: les institutions sans but lucratif, qui occupent depuis longtemps une part stable de 10% des subsides alloués, et les HES, dont la participation aux projets européens reste faible (2,2% des fonds alloués).

Des réseaux de coopération étendus à toute l'Europe

Le 6^e PCR a donné lieu à plus de 32 000 coopérations de recherche entre des équipes suisses et européennes. Les pays avec lesquels les chercheurs suisses ont le plus souvent coopéré sont l'Allemagne (5550), la France (3955) et le Royaume-Uni (3950), soit les pays qui sont aussi les plus actifs dans le 6^e PCR.

Les chiffres montrent cependant que les chercheurs suisses n'ont pas eu de préférences significatives pour des pays déterminés dans le choix de leurs partenaires de recherche, qui se répartissent effectivement dans toute l'Europe.

Contact

SER, Laurent Salzarulo
 Conseiller scientifique
 Coopération multilatérale de recherche
 T +41 (0)31 323 54 09
laurent.salzarulo@sbf.admin.ch

Publication

«La participation suisse au 6^e PCR. Faits et chiffres», SER 2008

- Télécharger: www.sbf.admin.ch/6frp_fr.html
 Commander: info@sbf.admin.ch

Politique de coopération scientifique bilatérale: le point de la situation

En complément de la politique scientifique extérieure presque exclusivement concentrée sur l'Europe, les Chambres fédérales ont voté fin 2007, sur proposition du Conseil fédéral, un crédit pour le développement de la coopération scientifique bilatérale avec un nombre restreint de pays extra-européens. Depuis lors, le SER travaille activement à la mise en œuvre des programmes de coopération et d'échanges avec huit pays à fort potentiel scientifique et technologique. Tous répondent aux intérêts des hautes écoles suisses et sont également centraux pour la politique extérieure et économique nationale.

Les pays visés par ce programme sont les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) auxquels s'ajoutent le Chili, la Corée du Sud et le Japon. Les formes et les rythmes de collaboration divergent selon les normes et les pratiques en vigueur dans les pays concernés. Le SER a chargé six institutions de recherche, au nom du monde scientifique suisse, de la coordination des divers programmes. Quarante-trois millions de francs suisses sur quatre ans sont alloués à ces collaborations privilégiées. Ces actions de coopération bilatérale représentent 1,75% du budget consacré à la coopération internationale de la Suisse

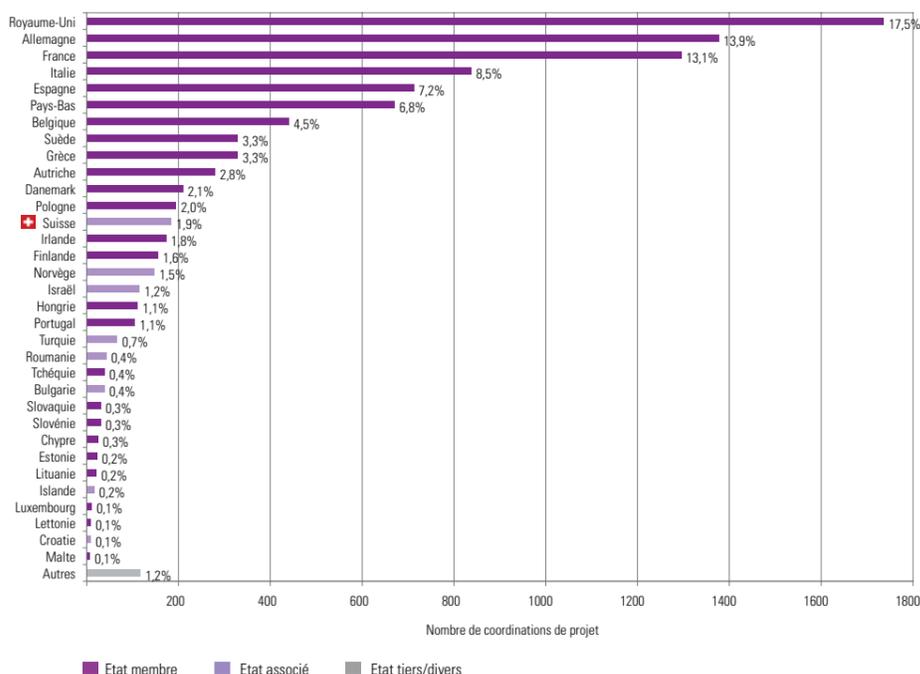
dans les domaines de la recherche et de l'éducation. L'essentiel de la coopération suisse reste toutefois concentré dans le domaine multilatéral, notamment avec l'Union européenne.

Afrique du Sud

L'Université de Bâle et l'Institut tropical suisse (STI) coordonnent la collaboration dans les secteurs de la santé publique, de la bio et nanotechnologie et des sciences humaines. A la clôture de l'appel d'offres le 31 mars 2008, le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), responsable de l'évaluation de tous les projets conjoints des collaborations prioritaires du SER, a enregistré 37 propositions. Lors de consultations à haut niveau tenues fin mai 2008 à Berne entre les autorités suisses et sud-africaines, la volonté de collaboration entre les deux pays a été formellement réaffirmée.

La pertinence du soutien de longue date à deux centres de recherche scientifique en Afrique (Centre suisse de recherches scientifiques en Côte d'Ivoire et *Ifakara Health Research and Development Centre* en Tanzanie) s'est traduite le 30 mai 2008 par l'attribution du Prix «Prince des Asturies» au centre tanzanien pour ses recherches sur la malaria (voir encadré). Parallè-

Graphique 4: Nombre de coordinateurs de projets du 6^e PCR par pays



lement, le ministre ivoirien de l'enseignement supérieur et de la recherche, Cissé Ibrahima Baongo, était à Berne pour étudier le fonctionnement du FNS en vue de la création d'un organisme analogue en Côte d'Ivoire (voir encadré). Il a par ailleurs rencontré le président de la Confédération Pascal Couchepin et le secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio. Les collaborations avec ces deux centres relèvent directement du STI et s'inscrivent dans le programme de coopération avec l'Afrique du Sud.

Chine

L'appel d'offres pour les projets de recherche conjoints est ouvert jusqu'au 11 juillet 2008. Les domaines prioritaires sont les sciences de la vie et la biotechnologie, l'environnement et le développement durable urbain, les matériaux et les sciences médicales. L'EPFZ est en charge, en collaboration avec l'Université de Zurich, de la

nale est prévue pour septembre 2008. Les domaines de collaboration sont le développement durable urbain, les énergies renouvelables, les technologies de l'information et de la communication, les sciences des matériaux et les nanotechnologies, et les sciences de la santé. Huit projets d'échanges ont déjà été adoptés. L'évaluation de ces types de collaboration, plus modestes en termes financiers et temporels que les projets de recherche conjoints, est de fait plus rapide. L'EPFL, en collaboration avec l'Université de Lausanne, coordonne le programme.

Parallèlement, le SER, avec le soutien du DFAE, étoffe sa présence dans le sous-continent avec l'ouverture à Bangalore d'un quatrième swissnex, avant-poste suisse dans la «Silicon Valley» indienne. Un poste de conseiller scientifique a été créé à la Nouvelle Delhi. En collaboration avec Présence Suisse, plusieurs décideurs indiens

Visite en Suisse du ministre ivoirien de l'enseignement supérieur et de la recherche

Entre le 26 et le 28 mai 2008, le ministre Cissé Ibrahima Baongo était en Suisse pour une visite officielle. Celle-ci était organisée conjointement par l'Institut tropical suisse et le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche. Un programme dense a permis à la délégation ivoirienne de visiter le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), le pôle de recherche national «Nord-Sud», l'Université de Bâle et Novartis. Le ministre Cissé a également rencontré le président de la Confédération Pascal Couchepin et le secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio. Le but principal de cette visite était de permettre au ministre ivoirien et à sa délégation d'approfondir leur connaissance du système suisse de la recherche et de son financement, notamment par le biais du FNS. La Côte d'Ivoire a en effet l'intention de se doter d'un dispositif équivalent, dont le financement doit être assuré conjointement par le gouvernement ivoirien et un fonds constitué dans le cadre du désendettement de la Côte d'Ivoire envers la Suisse.

mise en œuvre du programme du côté suisse. A ce jour, quatre instances chinoises sont impliquées. Les efforts mutuels portent actuellement sur la concrétisation de cette nouvelle collaboration, tenue d'intégrer des modes de gestion et de financement de la recherche très différents dans les deux pays.

Le 7 août 2008, le président de la Confédération Pascal Couchepin, accompagné du secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio, inaugurerait officiellement swissnex Shanghai, plateforme scientifique indispensable à l'heure où les relations avec la Chine sont une priorité avérée des chercheurs et des entrepreneurs suisses.

Inde

Soixante propositions de projets conjoints sont arrivées au FNS fin mars 2008. La sélection fi-

sont attendus en septembre pour visiter des institutions suisses œuvrant dans le domaine du développement durable urbain. Une mission tripartite en Inde (Secrétariat d'Etat à l'économie, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, SER) est prévue début 2009.

Russie

Les négociations actuelles avec la Russie doivent permettre de définir le cadre formel de la collaboration et les mécanismes à adopter. Plusieurs domaines de collaboration sont en discussion, dont les questions d'énergie et les nanotechnologies. L'Université de Genève, avec la collaboration de l'EPFL, coordonne le programme en Suisse. Le processus de formalisation actuel devrait aboutir au début de l'automne à la signature d'un accord-cadre. La collaboration devrait débuter cette année encore.

Lutte contre la malaria récompensée

L'*Ifakara Health Research and Development Centre* (IHRDC) en Tanzanie figure parmi les lauréats du «Prix Prince des Asturies pour la collaboration internationale», récompensant son travail contre la malaria en Afrique, avec trois autres institutions de recherche. Ces centres de recherche sont des leaders internationaux dans la lutte contre la malaria en Afrique.

Le jury a particulièrement pris en compte le rôle joué par ces institutions dans l'encouragement à la recherche d'un vaccin et à l'amélioration des soins médicaux dans les pays dans lesquels ils opèrent. Il a également apprécié les efforts mis en œuvre pour rompre la relation entre pauvreté et maladie.

L'IHRDC a été fondé en 1956 par Rudolph Geigy, de l'Institut tropical suisse, avec lequel il est toujours lié. L'IHRDC bénéficie d'un soutien à hauteur de 450 000 CHF par an de la part du SER. Ce prix confirme l'excellence de ce centre et la pertinence du soutien stratégique apporté par le SER.

Brésil, Chili, Corée du Sud et Japon

Un accord avec le Japon est en vigueur depuis 2007. Les premières collaborations se feront dans le domaine de la recherche médicale. Suite à l'accord signé le 6 mai dernier avec la Corée du Sud, l'identification des partenaires coréens est en cours. La visite à Séoul du secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio en août concrétisera les modalités de cette collaboration.

Des missions exploratoires ont eu lieu en 2007 au Brésil et au Chili. Plusieurs projets pilote, dont l'objectif est de favoriser la mobilité des chercheurs, sont prévus dans les mois qui viennent. Les domaines de coopération avec le Brésil seront les sciences de l'environnement, la médecine, les bio et nanotechnologies, ainsi que l'énergie. Avec le Chili, ce sont les questions d'énergie et de changement climatiques qui ont été retenues.

L'EPFZ gère les collaborations avec les pays d'Asie, et l'EPFL celles en Amérique du Sud.

Contact

SER, Elena de la Rosa
Conseillère scientifique
Coopération bilatérale de recherche
T +41 31 322 94 64
elena.delarosa@sbf.admin.ch

Pour en savoir plus:**Coopération avec l'Afrique du Sud**

- <http://www.unibas.ch/index.cfm?05A339E73005C8DEA3DBA513816C1D13>

Coopération avec la Chine

- <http://www.china.ethz.ch/>
- <http://www.swissnexshanghai.org/>

Coopération avec l'Inde

- <http://indo-swiss.epfl.ch/>
- <http://www.swissnexusbangalore.org/>

majoritairement suivis pas la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS).

- Catégorie C: projets de coopération favorisant le remaniement des portefeuilles de disciplines et la coordination nationale au service d'une plus grande compétitivité des hautes écoles suisses. La CUS a approuvé à ce jour dix projets appartenant aux domaines suivants: architecture, psychologie, le trinôme religion, économie et politique, droit international économique, sciences de la Terre, informatique et physique.

Projets prioritaires

Voici un aperçu des projets de la catégorie A, qui bénéficient d'une aide fédérale à hauteur de 138 millions de francs.

La plupart des projets sont issus d'un projet précurseur développé au cours de la période précédente. L'aide fédérale (renouvelée) permet de traiter un aspect thématique particulier ou de consolider l'intégration du projet dans le système des hautes écoles. On peut distinguer trois groupes de projets:

- *Le premier groupe* comprend les deux initiatives *SystemsX.ch* et *Nano-Tera.CH* qui consistent à structurer et renforcer la recherche dans deux domaines de grand avenir: la biologie systémique et les nanotechnologies. La mise en commun des compétences scientifiques présentes dans les universités et autres institutions de recherche confortera la position de la Suisse à la pointe de ces deux domaines. Pour chacune de ces deux initiatives, les fonds de recherche sont alloués sur un mode compétitif selon les critères définis par le Fonds national suisse (FNS). La sélection des projets se fonde sur l'avis d'un panel d'experts internationaux.
- *Le deuxième groupe* consiste dans le resserrement de certains réseaux de coopération entre institutions: la *Swiss School of Public Health Plus*, le *Pôle national en administration publique* et le *Réseau Cinéma*. L'idée d'un resserrement des liens est aussi à la base de l'*Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)* à Genève, qui est né du mariage entre l'Institut universitaire de hautes études internationales (HEI) et l'*Institut universitaire d'études du développement (IUED)* et qui est également soutenu au titre de projet de coopération. Les réseaux permettent d'unifier l'immatriculation des étudiants, la délivrance des diplômes et l'engagement des professeurs, et de mettre en place une offre cohérente de programmes de niveau master et doctorat.

lui permettra de renforcer sa position et d'intensifier sa coopération avec les organisations internationales présentes à Genève.

- Un *troisième groupe* est constitué du programme fédéral *Egalité des chances entre les femmes et les hommes dans les universités* et du réseau *Etudes genre Suisse*. Lancé en 2000, le programme destiné à promouvoir l'égalité des chances a déjà permis certaines avancées, mais la part des femmes parmi les doctorants et dans le corps professoral reste faible, ce qui justifie la reconduction du programme de soutien.

Le réseau *Etudes genre* propose une offre cohérente d'études genre associant neuf universités et l'IHEID. Le but du projet est d'intégrer durablement les études genre dans les hautes écoles. Ce réseau est comparativement moins institutionnalisé que les réseaux du deuxième groupe et vit principalement de l'engagement personnel de ses participants.

Enfin, le projet «Formation des chiropraticiens» à l'Université de Zurich constitue un cas à part. Il consiste à mettre en place une formation complète de chiropraticien, ce qui est une nouveauté en Suisse. La nécessité s'en fait fortement sentir car on s'attend à une progression constante du nombre de patients souffrant du dos. L'aide au titre des contributions liées à des projets est importante pour la création de cette nouvelle filière.

Contact

SBF, Irene Rehmann
Conseillère scientifique
Hautes écoles universitaires
T +41 31 322 96 62
irene.rehmann@sbf.admin.ch

Télécharger

Liste des projets de coopération 2008-2011 approuvés par la CUS:

- www.cus.ch/wFranzoesisch/beitraege/index.php?navid=14

Projets de coopération interuniversitaire bénéficiant d'une aide fédérale pour les années 2008 à 2011

Les contributions liées à des projets sont, avec les subventions de base et les contributions aux investissements, le troisième type de contributions prévu par la loi sur l'aide aux universités (LAU). Destinée à soutenir des projets de coopération et d'innovation d'importance nationale, cette aide permet de donner une impulsion à des processus structurants dans le domaine universitaire et de soutenir la coopération entre les hautes écoles suisses. Les contributions liées à des projets en sont à leur troisième édition pour les années 2008 à 2011. Au total, 250 millions de francs leur sont réservés sur ces quatre années.

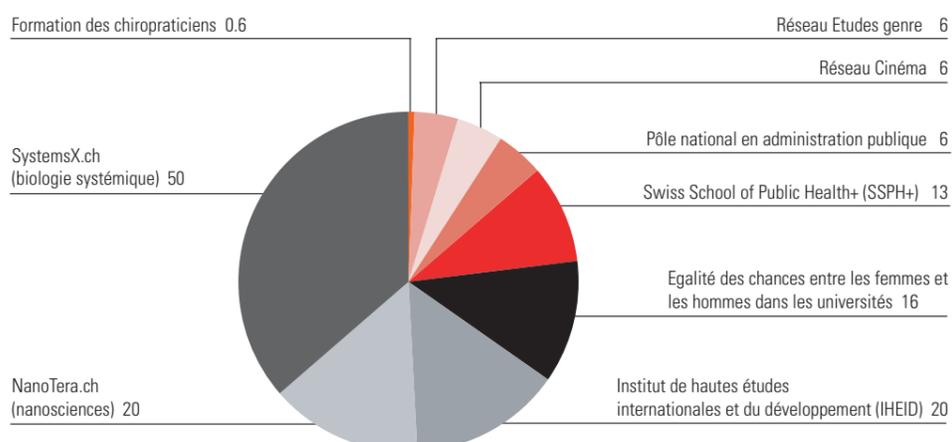
C'est à la Conférence universitaire suisse CUS qu'il appartient d'allouer les contributions liées à des projets selon la loi sur l'aide aux universités. Le Comité d'évaluation de la CUS examine les projets déposés à l'initiative des universités sur la base de critères tels que la coopération, l'interdisciplinarité, la constitution de profils et le potentiel d'un domaine. Les aspects scientifiques sont évidemment pris en compte dans l'évaluation.

Les contributions fédérales aux projets de coopération des universités couvrent en règle générale la moitié des coûts de projet. Depuis 2008, le domaine des EPF et les hautes écoles spécialisées participent à plusieurs projets avec leurs fonds propres.

Le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011 classe les projets cofinancés au titre de la LAU en trois catégories:

- Catégorie A: projets de portée nationale et d'importance stratégique pour la Confédération.
- Catégorie B: projets «transversaux» intéressant l'ensemble des universités et ayant un impact sur les infrastructures. En font partie les programmes doctoraux (ProDoc), la coordination de Bologne, le monitoring des hautes écoles, la bibliothèque virtuelle (e-lib), l'infrastructure d'authentification et d'autorisation (AAI) et le projet de mesure de la performance de recherche des universités. Ces projets sont

Contributions fédérales aux projets de coopération de catégorie A, en mio CHF



Source: CUS, juin 2008

Dans les années à venir, les réseaux thématiques devront renforcer encore leur assise institutionnelle. Il y a quelques années, les formations dans le domaine de la santé publique et de l'économie de la santé, par exemple, occupaient une place assez marginale en Suisse. Grâce à la coopération nationale au sein de la *Swiss School of Public Health Plus*, ce domaine a d'abord conforté sa place dans les universités, pour remplir maintenant son rôle dans la formation de spécialistes qualifiés. Le même constat vaut pour les hautes études en administration publique. Le *Réseau Cinéma CH* propose, pour la première fois, une formation complète de niveau master en théorie du film et réalisation. Quant au nouvel *IHEID*, la mise en commun des compétences en matière d'études internationales et du développement